



**BON DE SOUSCRIPTION**

**Oui, je fais un don pour aider à la restauration de la chaloupe BROKOA**

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine – Chaloupe BROKOA ».**

**Le reçu fiscal sera établi exclusivement au nom et adresse indiqué sur le chèque.**

**Mon don est de.....euros et je bénéficie d'une économie d'impôt\*.**

*\*La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.*

**Pour les particuliers**, votre don est déductible : - de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt).

*(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

**OU** - de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € - cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 € - (exemple : un don de 100 € = 75€ d'économie d'impôt).

*(Sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).*

**Pour les entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt).

*(Sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).*

**Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :**

**l'impôt sur le revenu**     **l'impôt sur la fortune**     **l'impôt sur les sociétés**

NOM OU SOCIÉTÉ.....

ADRESSE .....

CP ..... VILLE.....

TELEPHONE..... MAIL.....

.....(à découper).....

**Coupon réponse à renvoyer à :**

**Fondation du Patrimoine  
Délégation Régionale d'Aquitaine  
25, cours de Verdun  
33 000 BORDEAUX**

*Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataires.*

*Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

### **Brokoa ! Brokoa ! Txalupa handia !**

- Magnifique réplique d'une chaloupe biscayenne du XIX<sup>ème</sup> siècle,
- 2<sup>ème</sup> prix du concours « Bateaux des côtes de France – Brest 92 »,
- Construite à l'identique en 1991 par l'association Itsas Begia,
- Classée d'intérêt patrimonial par la Fondation du patrimoine maritime et fluvial en 2007,
- Ambassadrice du patrimoine maritime basque dans les manifestations nautiques,
- Détentrice d'un record absolu de la traversée du golfe de Gascogne en août 2006,

Motorisé depuis le printemps 2008.

Tous les ans, elle est l'objet de tous nos soins et attentions. Mais, aujourd'hui, elle a 18 ans et nécessite des travaux en profondeur, dépassant largement les fonds propres de l'association.

Elle devrait intégrer le chantier naval des Frères Marin à Ciboure en janvier 2010.

Nous faisons appel à votre générosité à travers cette souscription pour que notre histoire maritime reste présente dans nos mémoires et dans nos cœurs.

Merci d'avance.

*Aitzinetik eskertzen dizuegu zuen sustengua gure euskal itsas kulturak, gure nortasuna ere bere baitan daramanak, luzaz bidaia dezan gure bihotzetan, bai eta gure ondorengoan oroitzapenetan ere.*

